

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Hôtel de ville
Place Robert Marcelpoil
01500 AMBERIEU EN BUGEY
www.ville-amberieuenbugey.fr

Préambule :

Bilan de l'analyse financière effectuée par le Trésorier de la commune sur la période 2013-2015 :

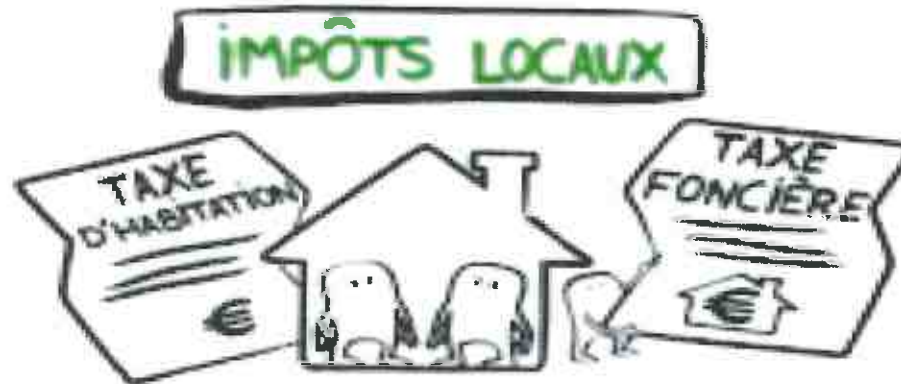
- ⇒ Les charges de fonctionnement réelles ont diminué de 4 %
- ⇒ Les produits de fonctionnement réels ont évolué de 3 %
- ⇒ La Capacité d'autofinancement **brute** (Produits réels – charges réelles) s'améliore automatiquement
- ⇒ Les investissements sont en baisse **de près de 75 %**
- ⇒ L'encours de la dette poursuit sa courbe descendante
- ⇒ La Capacité d'autofinancement **nette** demeure toujours négative, mais est en progression très positive
- ⇒ Il s'avère donc important de continuer à améliorer l'autofinancement, afin d'assurer notamment le règlement de la dette. Pour cela, les deux seuls leviers possibles sont : l'augmentation des ressources et la maîtrise des dépenses.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires :

- Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants
- Doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget
- Porte sur les orientations à retenir pour l'année ainsi que sur les engagements envisagés
- Permet de définir les choix budgétaires prioritaires et de les porter à la connaissance :

✓ De la population en terme de :

⇒ Fiscalité



⇒ Aménagements urbains (éclairage public, voirie, bâtiments, etc...)



⇒ Subventions aux associations

⇒ Mises à disposition des équipements



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il est rappelé l'impact financier lié à la **baisse de la D.G.F.** (dotation globale de fonctionnement) et l'**augmentation du FPIC** (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Dotations de l'Etat :

	DGF (recette)	FPIC (dépense)	SOLDE	Variation €	Variation %
2013	2 439 972	52 847	2 387 125		
2014	2 320 706	94 304	2 226 402	-160 723	-6.73%
2015	2 060 051	130 580	1 929 471	-296 931	-13.34 %
2016	1 747 154	312 113	1 435 041	-494 430	-25.63 %
2017	Non connu	358 930 (+15 %)			
VARATION 2013-2016				-952 084	-39.88 %

Cette baisse conséquente depuis 4 ans impose à la collectivité le ralentissement de ses investissements.

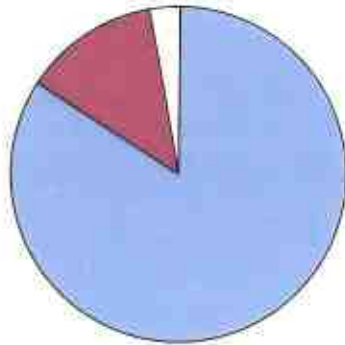
DEPENSES

Masse salariale

Effectif au 31 décembre 2015

Effectifs globaux

Agents en position d'activité (tous statuts)	206
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	173
Non titulaires occupant un emploi permanent	27
Dont : agents remplaçants	12
Agents n'occupant pas un emploi permanent	6



□ Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) : 84%

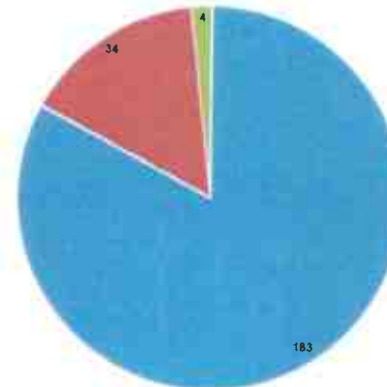
■ Non titulaires occupant un emploi permanent : 13,1%

□ Agents n'occupant pas un emploi permanent : 2,9%

Effectif au 31 décembre 2016

Effectifs globaux

Agents en position d'activité (tous statuts)	221
Fonctionnaires (titulaires & stagiaires)	183
Non titulaires occupant un emploi permanent	34
Dont : agents remplaçants	3
Agents n'occupant pas un emploi permanent	4



□ Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)

■ Non titulaires occupant un emploi permanent

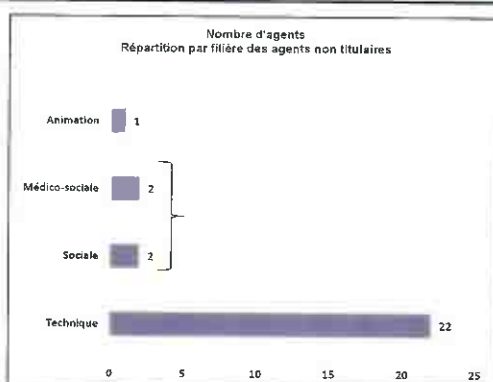
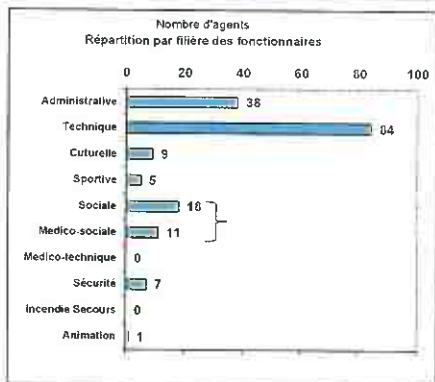
□ Agents n'occupant pas un emploi permanent

Structure de l'effectif 2015

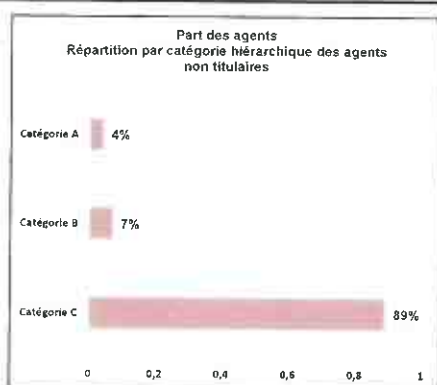
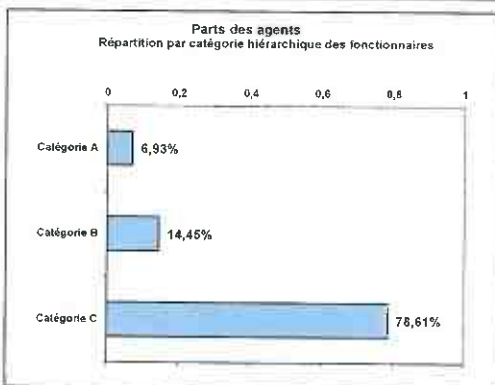
Fonctionnaires

Non titulaires occupant un emploi permanent

Répartition par filière



Répartition par catégorie hiérarchique

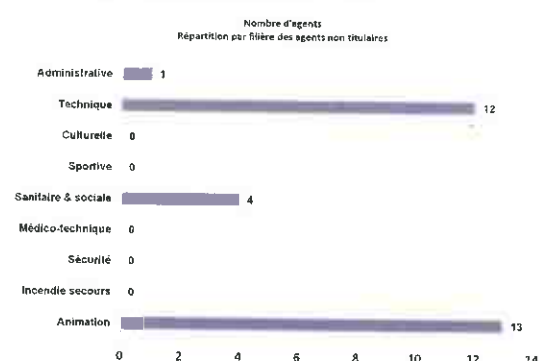
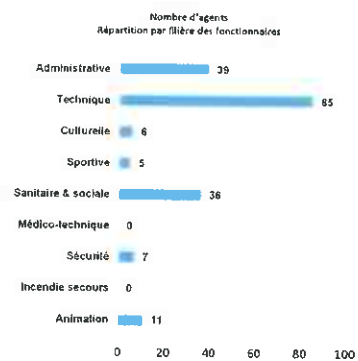


Structure de l'effectif 2015

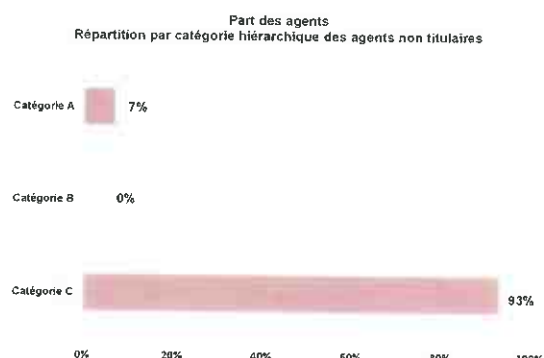
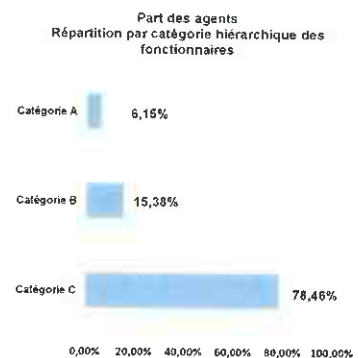
Fonctionnaires

Non titulaires occupant un emploi permanent

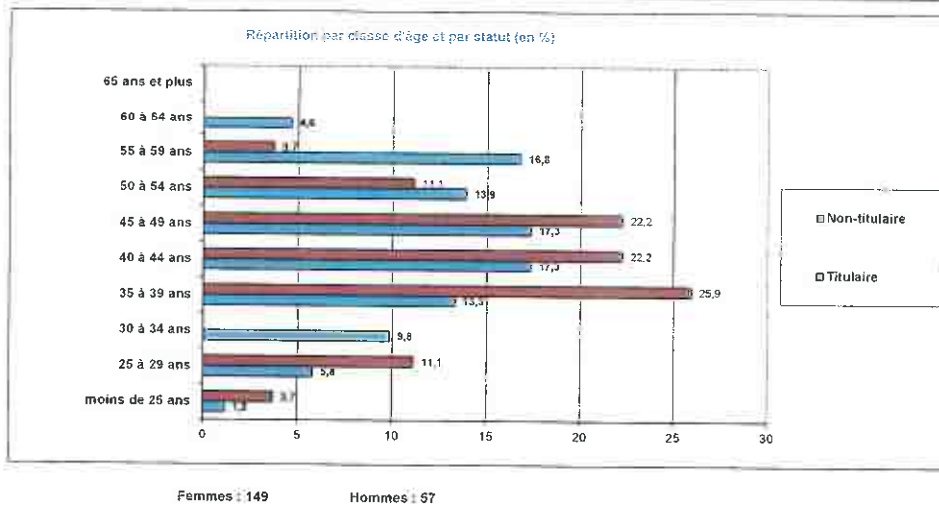
Répartition par filières



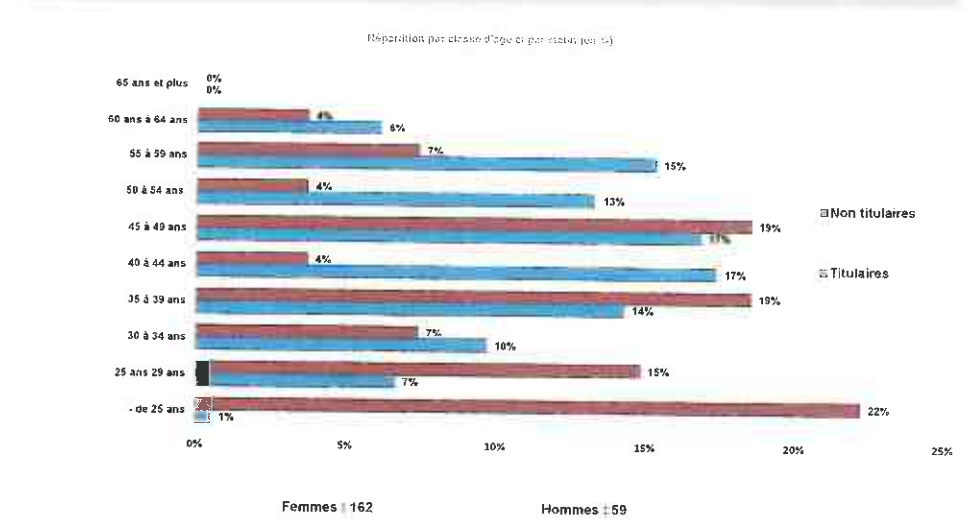
Répartition par catégorie hiérarchique



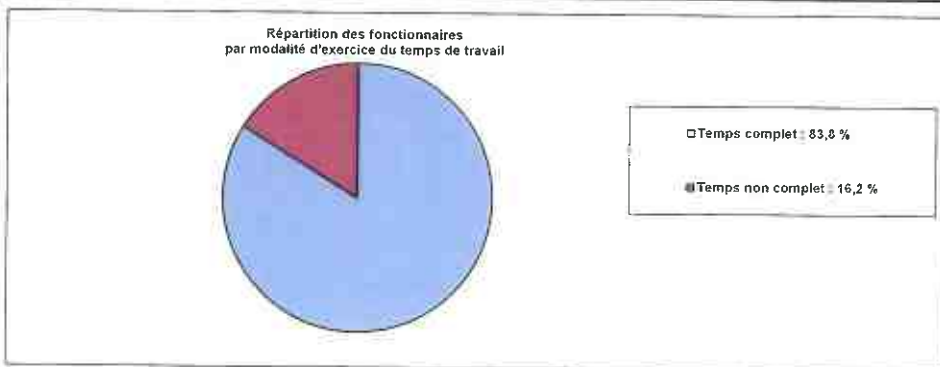
Répartition par classe d'âge et statut en emplois permanents



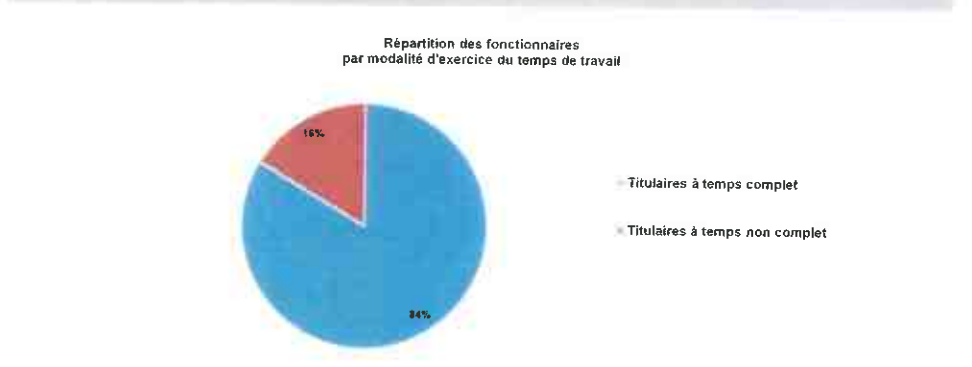
Répartition par classe d'âge et statut en emplois permanents



Répartition par modalité d'exercice du de temps de travail



Répartition par modalités d'exercice du temps de travail



Dépenses réalisées de rémunération du personnel pour l'année 2015 (chapitre 012) : 7 276 648 €

Dépenses prévisionnelles de la réalisation de rémunération du personnel pour l'année 2016 (chap 012) : 7 400 000 €

En matière d'action sociale – santé – prévoyance, au sein de la collectivité, notons :

- L'existence de chèques vacances auxquels la collectivité participe entre 20% et 50% selon la tranche d'imposition de l'agent ;
- L'attribution de bons cadeaux pour :
 - Les enfants du personnel à l'occasion de l'Arbre de Noël de 40 à 55 € en fonction de l'âge de l'enfant ;
 - Pour les agents admis à faire valoir leur droit à la retraite pour un montant de 300 € ;
- L'attribution d'une aide pour le séjour d'enfants du personnel en colonies, centres de loisirs, etc... selon les barèmes réglementaires ;
- L'attribution d'une participation de la collectivité en matière de santé-prévoyance passée au 1^{er} janvier 2016, de 20 € de 25 € par mois, pour un agent dont le temps de travail est égal ou supérieur au mi-temps, et de 15 € à 20 € par mois pour un agent dont le temps de travail est inférieur au mi-temps. A ce jour, nombre de personnes concernées : 116 agents.

Pour l'exercice 2017, la masse salariale prévisionnelle est de l'ordre de 7 759 000 € soit une augmentation d'environ 5 %

A noter toutefois, que ce budget prévisionnel prend en compte :

- Les augmentations statutaires
- L'éventualité d'une revalorisation du point d'indice
- Le glissement vieillesse-technicité (G.V.T.)
- La mise en place du RIFSEEP

qui représentent déjà 2 % de l'augmentation de cette prévision.

LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2017

Le fonctionnement

▪ RECETTES

⇒ Stabilité des taux d'imposition communaux

Pour l'exercice 2016, l'augmentation des bases par l'Etat, apportera un produit estimé à 180 000 €.

Afin de ne pas aggraver la situation financière des ménages, eu égard à la conjoncture économique difficile, **aucun effort supplémentaire** ne sera demandé aux Ambarrois pour l'exercice 2017. Les taux resteront donc inchangés.

La municipalité affiche ainsi sa volonté de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Cette décision est rendue possible grâce aux efforts fournis depuis 2014 par les uns et les autres et la maîtrise du budget et de l'endettement.

- **Associations** :

En 2016, l'ensemble des associations ambarroises a subi, à l'exception des associations caritatives, une baisse de l'ordre de 10 % des subventions accordées.

Pour 2017 : maintien des subventions 2016 ;

A noter : un règlement d'attribution des subventions a par ailleurs été établi et notifié à chaque association.

- **Autres charges** :

- Stabilité des charges à caractère général (impactées par les indexations contractuelles) et charges exceptionnelles.

- Poursuite de l'entretien du patrimoine
- Eclairage public, voirie : entretien des réseaux. Toujours dans le cadre du marché à bons de commande.
- Maintenance obligatoire des équipements divers de la collectivité : parc informatique, aires de jeux, extincteurs, climatisations, téléphonie...
- Contribution au SDIS
- Allocations Vétérans
- Contribution au Syndicat Mixte du Centre Nautique
- Politique de la ville : poursuite du soutien financier des différents projets
- Reprises d'environ 50 sépultures dans le cimetière (2^{ème} tranche)

- F.P.I.C. : comme indiqué plus haut, une augmentation de 15 % portera ainsi notre contribution à **358 930 €**.

■ La dette :

Nous avons emprunté pour l'année 2016 un prêt d'un million d'euros auprès de la Caisse d'Épargne à un taux de 0.82 %. (contrat en cours de signature).

Il est important de noter que sur les 3 banques consultées, l'une d'entre elle a refusé de prêter à la commune, même si la situation financière s'est améliorée.

Ceci démontre bien que l'établissement de plans pluriannuels d'investissements, qui représentent un engagement financier portant sur des montants conséquents n'est pas possible dans la situation actuelle.

COMPOSITION DE LA DETTE :

- 18 prêts contractés entre la période 2000 et 2013
- Taux moyen : 3.79 %
- 1 prêt en cours de signature
- Extinction de la dette en 2028
- Prêteurs : Crédit Foncier de France, Caisse Epargne, DEXIA, CDC, Banque Populaire
- Encours au **1^{er} janvier 2017** : 21 389 000 €

Intérêts au 1^{er} janvier 2017 : 483 000 €

L'investissement :

▪ DEPENSES

- Capital de la dette : 1 421 188 €

PROJETS :

- ✓ Dans le domaine du sport et de la logistique

➤ Gymnase Bellière :

- ⇒ Sol sportif : 117 900 €
- ⇒ Matériel de Gym : 6 500 €
- ⇒ Fosse : 4 200 €

- Aménagement piste BMX : 24 000 €



- Eclairage piste athlétisme : 27 600 €



- Cheminement piétons au stade : 10 000 €
- Service logistique :
 - Scène couverte : 48 000 €
 - Equipements divers : stands pliants, tables : 7 000 €

✓ Dans le domaine public et la propreté urbaine

- Voirie, Eclairage Public : 800 000 €
- Aménagement avenue de Lattre de Tassigny : 1 000 000 €
- Routes forestières : aménagement de route forestière, selon délibération de septembre 2016 : 63 910 €
- Acquisition d'une balayeuse : 200 000 €



✓ Dans le domaine du patrimoine bâti

➤ Aménagement du Château des Allymes (donjon) : Tranche Ferme : 590 000 €

➤ Subventions sollicitées :

✓ REGION	22 500 €
✓ DRAC	189 725 €
✓ DEPARTEMENT	35 719 €
✓ CCPA	108 184 €
✓ RESERVE PARLEMENTAIRE M. CHAIZE	10 000 €



- Aménagement du jardin d'enfants : 1 006 000 € (Maîtrise d'œuvre, construction, équipements)
- Aménagement extension de la médiathèque : 1 314 000 €



- Aménagement d'un lieu de recueillement pour les cérémonies civiles : 75 000 €
- U.C.P. :
 - ✓ Fouilles : 90 000 €
- ✓ Maîtrise d'œuvre, études, programmiste : 475 000 €
- Eglise de la ville : dispositif anti pigeons – tranche 1 : 20 000 €
- Immeuble Phoenix : création de sanitaires pour le Secours Populaire : 15 000 €

✓ Participations communales

⇒ Avec le Département :

- Aménagement du tourne-à-gauche rue Gaston Brücher : 88 000 € -
- Aménagement arrêt bus des Abbéanches (sécurisation arrêt bus) : 35 000 €

⇒ Avec le STEASA et le SIERA

- Rue A. Briand (Croze) : création d'un réseau eaux pluviales en collaboration : 73 000 €.
- Assainissement eaux pluviales et eaux usées – 35 000 €

▪ RECETTES

- F.C.T.V.A. 200 000 €
- Taxe d'Aménagement : 430 000 €
- Subventions d'investissements (dont nous avons reçu la notification) : 587 000 €
- Mobilisation d'un emprunt : 2 500 000 €

L'analyse financière présentée par le Comptable du Trésor, fait apparaître que le coefficient d'autofinancement courant (CAC), qui permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et les remboursements de la dette s'améliore depuis 2014, passant de 1.08 en 2013 à **1** en 2015.

Il est important de souligner qu'un ratio **supérieur à 1** indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements avec son seul autofinancement. **C'est pourquoi il convient d'être prudent avant de recourir à l'emprunt.**

Conclusion :

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Cette note d'orientation vous est proposée dès à présent afin de permettre une exécution la plus large possible du budget 2017 qui sera présenté à la prochaine séance du conseil municipal.

Le retour progressif à l'investissement pour 2017, traduit le résultat de 3 années d'efforts soutenus.

Notre équipe municipale continue de travailler à satisfaire l'ensemble de la population au travers des différents projets pour la jeunesse, l'intergénérationnel et d'une manière générale la qualité de vie des Ambarrois.

Place au débat...